

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **29 Juin 2020**
Date de Publication et d’Affichage : **06 Juillet 2020**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 03 Juillet 2020 à 20H00 en Mairie de LA PETITE-PIERRE

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN *Maire de LA PETITE-PIERRE*

Membres en fonction : 15

Membres présents : 13

Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Alain BAILLET *Adjoints au Maire*
MM. Philippe LUSTIG, Gabriel DALSTEIN, Mme Laure RINCKEL-GEYER, MM. Frédéric BAUER, Vincent D’AGOSTO, Eric WILHELMY-ARNOULD, Eric HECKEL, Mme Brigitte AUBERT, MM. Thomas HILD, Emmanuel LEGRAND *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : Mmes Lauriane REINBOLD, Rachel FRITZ

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : 2 (Lauriane REINBOLD à Alain BAILLET, Rachel FRITZ à Gabriel DALSTEIN)

Secrétaire de séance : Mme Laure RINCKEL-GEYER



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 1. Affectation des résultats dégagés au cours de l'Exercice 2019 :** Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
- 2. Adoption des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020**
- 3. Adoption des Budgets Primitifs de l'Exercice 2020 :** Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg
- 4. Prise en charge d'impayés concernant des frais de cantine scolaire du R.P.I.**
- 5. Renouvellement des délégués amenés à siéger dans la commission Communale des Impôts Directs (liste de proposition) - REPORTÉ**
- 6. Création d'une commission de l'urbanisme**
- 7. Révision du tarif de location du Gîte d'Etape Communal - REPORTÉ**
- 8. Désignation d'un délégué auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin**
- 9. Rapport de la Commission Forêt et décision concernant une vente de parcelles boisées soumise au droit de préemption - REPORTÉ**
- 10. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
 - A. Organisation des Elections Sénatoriales 2020
 - B. Candidature pour l'accueil d'une résidence d'artistes (Otandemo)
 - C. Problématique de prolifération des chats au Kirchberg
 - D. Incivilités diverses signalées par des habitants

* * *

❖ **Désignation d'un Secrétaire de séance**

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme Laure RINCKEL-GEYER pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celle-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du Jeudi 4 Juin 2020 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance**

A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance

08/06

- Rencontre avec la présidente de l'Association « Le Jardin des Poètes » (entretien du jardin, demande de local pour réunions, divers)
- Rencontre avec M. VOGLER, directeur de la Maison de Retraite « Le Kirchberg » (évocation du projet de résidence seniors rattaché à l'EHPAD, rencontre avec les représentants du Conseil Départemental du Bas-Rhin, participation financière de la Commune à la réalisation d'un audit préalable)

24/06

Rencontre avec les responsables des services postaux concernant une éventuelle participation financière à l'Agence Postale Communale et une possibilité d'aide pour les travaux d'accessibilité Mairie-APC

16/06

1^{ère} réunion de la Commission Finances pour la préparation du Budget Primitif de l'Exercice 2020

29/06

Rencontre avec M. BATAILLE, comptable public, pour un éclairage concernant la fixation des taux d'imposition ainsi que pour l'étude de certains points pour l'élaboration du budget primitif 2020 (analyse financière à intervenir)

19/06

Réunion du Conseil de Fabrique de la Paroisse Catholique (remise en fonctionnement du chauffage à l'Eglise, rénovation du système de chauffage à envisager ainsi que des travaux sur l'édifice, restauration de la statue qui sera inaugurée le 15 Août 2020, mise à disposition du rez-de chaussée du Presbytère Catholique en l'absence de desservant, mise à disposition du jardin de l'Altenburg à M. Fritz pour la réalisation d'un potager et son embellissement)

12/06

Réunion au SYCOPARC concernant le chantier de réhabilitation du château et visite des locaux rénovés. Rencontre avec le président du SYCOPARC M. WEBER, et la directrice Mme Rita JACOB (visite des locaux rénovés, aménagement des abords extérieurs : montant de la participation communale probablement à revoir à la hausse et dont le montant devra encore être confirmé, boutique d'artisanat local en cours de création, divers)

29/05

Réunion avec M. Lezaire, responsable de l'UTCD de Bouxwiller concernant la problématique de vitesse excessive des véhicules en entrée d'agglomération (mise en place de matériel test avant la réalisation d'aménagements de type « écluses » destinés à faire ralentir les automobilistes, absence de subventions, report de l'aménagement de la traverse, réflexion sur une révision de la gestion des priorités dans le village, étude pour la mise en place d'une zone 30, divers)

25/06

Conseil d'Ecole du R.P.I. (impact positif de la réouverture des écoles, préparation de la rentrée 2020/2021, peu d'activités prévues durant les « vacances apprenantes », problématique des transports scolaires avec un turn-over fréquent des chauffeurs, organisation de la prise en charge des accompagnatrices à prévoir)

B. Informations diverses

- Projet en lien avec l'Office de Tourisme : redynamisation du GR 53 (création ÜTES et d'une fenêtre sur panorama des Vosges (jardin des poètes et sur un terrain entre la maison de retraite et le Langenrain)

❖ **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en en date du 23 Mai 2020,
 Le Conseil Municipal prend acte de la décision suivante, prise en vertu de cette délégation :

1) Déclarations d'Intention d'Aliéner (bâti)

Les élus prennent connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie et concernant les biens suivants :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
AC	113	Neuweilerweg	5,19 ares
AC	114	Neuweilerweg	5,16 ares
AC	115	14 Route d'Ingwiller	5,97 ares

d'une contenance totale de 16,32 ares, bâti sur terrain propre, vendu en totalité, à usage d'habitation (99,72 m²), occupé par le propriétaire, non grevé de droits réels ou personnels, soumis au droit de préemption urbain (Article L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme), et pour lesquels il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption.

ADOPTÉ.

* * *

1. Affectation des résultats dégagés au cours de l'Exercice 2019 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg

Suite à l'adoption des Comptes Administratifs de l'Exercice 2019 de la Commune et du Budget Annexe du Service de Chauffage Collectif au Bois du Rebberg, le Maire indique qu'il incombe de procéder à l'affectation des résultats dégagés au cours dudit exercice.

L'article L. 2311-5 du C.G.C.T. issu de la loi N° 99-1126 du 28 Décembre 1999 dispose que "le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant".

Le Conseil Municipal,

SUR LE RAPPORT du Maire, après avoir déterminé les résultats des Comptes Administratifs 2019 et en avoir délibéré,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 après avoir constaté les résultats figurant aux Comptes Administratifs de la Commune et du budget annexe de la Chaufferie Collective au bois du Rebberg,

CONSIDÉRANT QUE seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DÉCIDE d'effectuer la reprise des résultats ainsi que l'affectation des résultats dégagés en 2019 sur les Budgets Primitifs de l'Exercice 2020 comme suit ci-dessous :

BUDGET GENERAL 2019 – RESULTATS DE L'EXERCICE

- Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **210.934,37 €**
- Solde d'exécution cumulé (déficit) de la section d'investissement : **-145.294,17 €**

A. Résultat de de la section d'exploitation	-211,28 €
B. Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	211.145,65 €
C. Résultat à affecter (A+B hors restes à réaliser)	210.934,37 €
D. Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	-145.294,17 €
<i>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	-2.672,90 €
<i>F. Besoin de financement (D+E)</i>	-147.967,07,- €
AFFECTATION : C=G+H	210.934,37 €
G. Affectation en réserves (C/R1068) sur 2020	145.294,17 €
H. Report en fonctionnement (C/R002)	65.640,20 €

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 :

- **145.294,17 €** en Section d'Investissement au C/1068,
- **65.640,20 €** en report à nouveau excédentaire de la Section de Fonctionnement (ligne R 002) et reprise du solde d'exécution de -145.294,17 € en Section d'Investissement (ligne 001).

BUDGET ANNEXE 2019 (Chaufferie Collective au bois) – RESULTATS DE L'EXERCICE

- Résultat de clôture (excédent) de la section d'exploitation : **90.120,22 €**
- Résultat de clôture (déficit) de la section d'investissement : **-18.891,94 €**

AFFECTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 :

- **18.891,94 €** en Section d'Investissement (C/1068),
- **71.228,28 €** en report à nouveau excédentaire de la section d'exploitation (C/002), et reprise du solde négatif d'exécution de -18.891,94 € en Section d'Investissement (ligne 001).

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de Votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. Adoption des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020

M. le Maire expose aux élus que les ressources à attendre des biens communaux et des taxes en vigueur ont été évaluées au cours de la phase d'élaboration du Budget Primitif de l'Exercice 2020, et selon une estimation prévisionnelle des travaux et des charges courantes de la Commune.

Le Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE, sur le rapport du Maire, après délibération,

VU le Code Général des Impôts,

CONSIDÉRANT le programme d'équipement envisagé pour 2020 mais également la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale et de limiter les dépenses d'investissement, **COMPTE-TENU** du gel des taux de taxe d'habitation à hauteur de ceux appliqués en 2019, et donc de l'absence de pouvoir de taux sur cette taxe du fait de la réforme de la fiscalité locale directe,

DÉCIDE :

Article 1er

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'Exercice 2020, sont maintenus comme suit (hors allocations compensatrices et produit prévisionnel de TH) :

Nature de la taxe	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE L'ANNEE 2020 (en €)	P.M. Bases effectives en 2019	TAUX 2020 RETENUS ET VOTES en %	P.M. Taux votés en 2019	PRODUIT FISCAL CORRESPONDANT ATTENDU EN 2020
Taxe d'Habitation	856 200.00 €	845 723.00 €		14.78	
Taxe Foncière (bâti)	871 100.00 €	863 511.00 €	16.86	16.86	146 867.00 €
Taxe Foncière (non bâti)	42 500.00 €	38 805.00 €	108.88	108.88	46 274.00 €
PRODUIT FISCAL ATTENDU (A TAUX CONSTANTS) - Année 2020					193 141.00 €

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, et faisant l'objet annuellement d'une revalorisation obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2

Le total des allocations compensatrices s'élève à : **16.360,- €** (dont 9.673,- € pour la Taxe d'Habitation, 262,- € pour le foncier bâti et 6.425,- € pour le foncier non bâti).

Le dispositif de fonds de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) destiné à compenser les pertes de ressources constatées après réforme et prise en compte de la DC RTP est reconduit, avec une dotation pour la Commune de **8.088,- €**.

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation est de **126.546,- €**
 Le produit global attendu pour l'Année 2020 s'élève donc à **344.135,- €**.

Article 3

Le Maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale et aux services préfectoraux.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. Adoption des Budgets Primitifs de l'Exercice 2020 : Budget Général de la Commune, Budget Annexe de la Chaufferie Collective au bois du Reberg

Suite aux travaux préparatoires internes en vue de l'élaboration des Budgets Primitifs 2020 de la Commune et du budget annexe de la "Chaufferie Collective au bois du Reberg", le Maire présente aux Conseillers Municipaux les propositions budgétaires ainsi que les principales orientations fixées en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2020.

Les élus prennent également connaissance d'un document précisant la nature et l'affectation des crédits budgétaires figurant dans les différents Budgets Primitifs ainsi que les décisions s'y rapportant.

Après une présentation des principales données chiffrées par MM. BAILLET et HECKEL pour la partie relative au budget général ainsi que pour le service de chauffage collectif au bois du Reberg, les budgets sont arrêtés et votés par l'Assemblée délibérante comme suit ci-dessous, en €, équilibrés en dépenses et en recettes :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

Budget Primitif de l'Exercice 2020

BUDGET DE LA COMMUNE DE LA PETITE PIERRE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	dont restes à réaliser Exercice précédent
Dépenses prévisionnelles 2020	783 678.00 €	396 220.07 €	16 825.90 €
Recettes prévisionnelles 2020	783 678.00 €	396 220.07 €	14 153.00 €
<i>P.M. Budget 2019 (BP+DM+RAR)</i>	939 315.24 €	317 955.64 €	

Restes à réaliser de la Section d'investissement 2019 à reporter sur le Budget Primitif 2020 (pour information)

Le montant des **dépenses d'investissement** du budget principal à reporter ressort à **16.825,90 €** dont :

- o C/2117 Bois, forêts : 5.038,30 €
- o C/21568 Autre matériel et outillage : 5.580,- €
- o C/2188 Autres immobilisations corporelles : 855,60 €
- o C/2313 Immobilisations en cours-constructions : 5.352,- €

Le montant des **recettes d'investissement** du budget principal à reporter ressort à **14.153,- €**, dont :

- o C/1328 Autres : **14.153,- €**

BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBERG

Budget Primitif de l'Exercice 2020

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBERG	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses prévisionnelles 2020	193 120.61 €	78 175.59 €
Recettes prévisionnelles 2020	193 120.61 €	78 175.59 €
<i>P.M. Budget 2019 (BP+DM+RAR)</i>	177 802.42 €	76 275.93 €

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. Prise en charge d'impayés concernant des frais de cantine scolaire du R.P.I.

Il est proposé au Conseil Municipal, de prendre en charge un montant total de **215,- €** correspondant à des impayés de frais de cantine de plusieurs enfants de la Commune bénéficiant du service de restauration scolaire du R.P.I., non honorés à ce jour malgré plusieurs relances de la Commune de Petersbach assurant la gestion du service Cantine/Accueil du soir.

Au vu du document récapitulatif émis par la Commune de Petersbach, et considérant que ces impayés concernent des élèves relevant de la Commune de La Petite-Pierre, le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de prendre en charge la somme totale de **215,- €** et de rembourser cette dernière à la Commune de Petersbach.

En parallèle, la Commune émettra des titres individuels à l'encontre des responsables légaux des élèves concernés à hauteur des montants restant dus.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. Renouvellement des délégués amenés à siéger dans la Commission Communale des Impôts Directs (liste de proposition) - REPORTE

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de reporter le point N° 5 relatif au renouvellement des délégués amenés à siéger dans la C.C.I.D. à une séance ultérieure.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. Création d'une commission de l'urbanisme

Suite à la récente création de commissions municipales, M. le Maire propose de procéder à la création d'une 11^{ème} commission : Commission de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Après appel de candidatures et délibération (scrutin public),

VU le C.G.C.T. et notamment l'article L. 2121-22,

DECIDE de désigner les membres suivants au sein de la Commission :

11^{ème} commission :
URBANISME

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants au sein de la commission

Composition :

Le Maire

- Vincent D'AGOSTO
- Alain BAILLET
- Frédéric BAUER
- Thomas HILD
- Emmanuel LEGRAND

La Commission pourra examiner ou émettre un avis sur les projets ou dossiers relatifs à l'urbanisme, au développement urbain et durable, à l'habitat et au foncier, aux jardins et espaces verts, ou travaux spécifiques.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISÉES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

7. Révision du tarif de location du Gîte d'Etape Communal - REPORTE

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de reporter le point N° 7 relatif à la révision du tarif de location du Gîte Communal à une séance ultérieure.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

8. Désignation d'un délégué auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux du 15 Mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local territorial et global du S.D.E.A., conformément à ses statuts.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 5721-2,

VU les statuts du S.D.E.A. et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par Commune, par tranche de 3.000 habitants, disposant d'autant de voix que de compétences transférées,

CONSIDÉRANT la proposition de désigner un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune – Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

CONSIDÉRANT que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les explications fournies par M. le Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner, en application de l'Article 11 des Statuts du S.D.E.A. et par vote au scrutin public, **M. Gabriel DALSTEIN** pour la compétence Eau Potable et pour la compétence Assainissement.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

9. Rapport de la Commission Forêt et décision concernant une vente de parcelles boisées soumise au droit de préemption - REPORTE

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de reporter le point N° 9 relatif à la révision du tarif de location du Gîte Communal à une séance ultérieure.

MEMBRES PRÉSENTS	RÉSULTAT DU VOTE Nombre de votants	PROCURATIONS UTILISEES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	13	0	13	0	0

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2020.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

10. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

- A. Organisation des Elections Sénatoriales 2020 :** convocation des conseils municipaux le Vendredi 10 Juillet 2020 afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- B. Candidature pour l'accueil d'une résidence d'artistes – Otandemo** (accueil d'une compagnie dans le cadre d'un partenariat avec le SYCOPARC du 03/08/2020 au 05/09/2020. Mise en place d'un atelier temporaire sous les combes de la Mairie, Vernissage et déambulation le 05/09/2020)
- C. Problématique de prolifération des chats au Kirchberg** (information des habitants à prévoir avant la mise en place d'une campagne de stérilisation)
- D. Incivilités diverses signalées par des habitants**

Prochains Évènements - Dates à retenir :

- Lundi 06 Juillet 2020 : réunion des acteurs économiques locaux à la salle polyvalente
- Mardi 07 Juillet 2020 : rencontre avec les associations locales

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, Mme le Maire déclare la séance close à 22H00

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont ensuite signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>		Frédéric BAUER <i>Conseiller Municipal</i>	
Marie-Christine MILLER-AMARD <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Vincent D'AGOSTO <i>Conseiller Municipal</i>	
Alain BAILLET <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Eric WILHELMY-ARNOULD <i>Conseiller Municipal</i>	
Philippe LUSTIG <i>Conseiller Municipal</i>		Eric HECKEL <i>Conseiller Municipal</i>	-
Lauriane REINBOLD <i>Conseillère Municipale</i>	ABSENTE EXCUSEE	Brigitte AUBERT <i>Conseillère Municipale</i>	
Gabriel DALSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Thomas HILD <i>Conseiller Municipal</i>	
Rachel FRITZ <i>Conseillère Municipale</i>	ABSENTE EXCUSEE	Emmanuel LEGRAND <i>Conseiller Municipal</i>	
Laure RINCKEL-GEYER <i>Conseillère Municipale</i>			

**CE JOUR, LES ELUS SONT CONVOQUES POUR LA PROCHAINE RÉUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE
VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 20H00 EN MAIRIE**
(Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue du renouvellement partiel du Sénat)

*****MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU *****

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le 06 Juillet 2020.